

En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, INOVYN France a calculé, d'après les recommandations du Ministère du Travail, **son index égalité femmes-hommes au titre de l'année 2020 et a obtenu la note de :**

74/100

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs, valant 100 points au total :

- Ecart de rémunération à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables : **note obtenue 39/40**
- Ecart d'augmentations entre les femmes et les hommes : **note obtenue 20/20**
- Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes : **note obtenue 0/15 points**
- Pourcentage de salariées augmentées après la maternité : **note obtenue 15 /15**
- Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : **note obtenue 0/10**